

CIRCONSCRIPTION DE TOURNUS
GUIDE D'AIDE A L'ÉLABORATION ET A LA RÉDACTION
DU PROJET D'ÉCOLE 2018-2022

Textes officiels :

- *Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*
- *Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux activités pédagogiques complémentaires*
- *La circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève*
- *Le décret n°2006-830 du 11.07.2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences*
- *Article L401-1 du code de l'Education*
- *Circulaire n°90-039 du 15 février 1990*

SENS DU PROJET

LE PROJET D'ÉCOLE DANS LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Le projet d'école, obligatoire, représente un moyen privilégié pour atteindre les grands objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il permet d'adapter l'enseignement aux besoins des élèves et de favoriser l'égalité des chances. Cette démarche repose autant sur la **responsabilité** des acteurs que sur le **travail d'équipe**.

LA DÉMARCHE DU PROJET

Pour une école donnée, le projet correspond d'abord à l'élaboration d'orientations visant à améliorer **la réussite de tous les élèves**.

Dans cette perspective, la contribution de l'école consiste alors à :

- Rechercher une meilleure **cohérence globale de l'action pédagogique**.
- Identifier les moyens d'action les plus pertinents par rapport au contexte.
- Articuler ce projet d'école avec le projet éducatif territorial.

REDIGER, POURQUOI ?

Dans sa forme écrite, le projet d'école représente :

- Une **expression** traduisant la volonté et l'engagement de l'équipe.
- Un **cadre de référence**, mémoire pédagogique de l'école.
- Un **outil de communication** :
 - au sein de l'institution,
 - pour informer les nouveaux arrivants (enseignants, intervenants, parents,) et les partenaires.

La **construction** du projet comporte **trois** moments :

D'abord, un **constat** sous la forme d'un recueil de données propres à l'école et à son environnement à partir d'éléments permettant de préciser et de rendre objective une situation qui est souvent perçue intuitivement par l'équipe pédagogique.

- Bilan du projet d'école précédent.
- Choix d'éléments permettant d'objectiver les observations et les ressentis de l'équipe (voir recueil des données, en annexe).
- Constats de l'équipe sur la situation de l'école, des élèves, de l'équipe...
- Définition de la ou des spécificités de l'école.

Ensuite, une **analyse** de ces données qui donne lieu à une réflexion collective, occasion indispensable d'une concertation de l'équipe pédagogique et d'une maturation du projet. Cette étude aboutit à la définition des axes prioritaires du projet, **trois au maximum**.

Ces axes, qui répondent à des besoins identifiés, traduisent la volonté commune d'agir sur les résultats des élèves, la situation de l'école, le fonctionnement de l'équipe.

Enfin, une **déclinaison des axes prioritaires**, en objectifs¹ qui :

- permettront de faire évoluer la situation dans le sens où l'équipe l'a décidé
- concerneront plusieurs classes de l'école
- auront une durée d'au moins une année scolaire

Pour chacun des objectifs, l'équipe définira des critères d'évaluation. Ces indicateurs² prédéfinis permettront à chaque membre de l'équipe d'observer et d'évaluer les résultats.

Chaque année scolaire, l'équipe mettra en œuvre ces objectifs déclinés sous forme d'**actions**. Il convient de rédiger **une, deux ou trois fiches-action par objectif**.

Pour chaque action, il est nécessaire d'identifier :

1. L'**axe et la priorité**
2. Le **libellé de l'action et son objectif**
3. Les **indicateurs** qui ont déclenché le choix de cette action (indicateurs définis dans l'étape 2)
4. Les **classes** engagées dans l'action (une classe ; plusieurs classes ; un cycle ; plusieurs cycles ; l'ensemble de l'école)
5. L'**enseignant coordonnateur** de l'action
6. Les **dates de début et de fin** de l'action.

¹ Ce que l'équipe retient comme objet de travail et qui permet d'orienter l'organisation des pratiques au sein de la classe, des cycles, de l'école, tout en les mettant en cohérence.

Un objectif est à définir pour chaque axe. Il est rapporté à un indicateur (en lien soit avec le contexte local, soit avec le socle, soit avec la validation des attestations, soit avec le retard dans le cycle, soit avec les PPRE...).

² Un indicateur est une donnée sur laquelle on peut agir. Il permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions qui seront mises en place en fonction des objectifs.

7. Les **modalités pratiques d'organisation** de l'action
8. Les **modalités pratiques d'évaluation** de l'action
9. Les **besoins en formation et/ou accompagnement**
10. Les **besoins matériels** liés à cette action

Ces actions feront l'objet d'un **bilan** à chaque fin d'année scolaire pour en **évaluer les effets** et décider de leur reconduction ou non l'année suivante. Ce bilan sera présenté en conseil d'école.
Des **avenants** pourront être rédigés annuellement.

OUTILS D'AIDE A L'ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE

La liste de données ci-après n'est pas exhaustive. Il appartient aux équipes pédagogiques de ne retenir que les éléments qui paraissent les mieux adaptés à la situation locale et les plus propres à la définition des priorités.

Seront obligatoirement utilisées les données relatives aux évaluations (internes à l'école et nationales), à la validation des paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la fluidité des parcours.

1. Prise en compte du bilan du projet précédent	• Atouts • Freins • Évolutions • Stagnations • Régressions Quelques questions à se poser : <i>Qu'est-ce que nous cherchions à faire évoluer ?</i> <i>Qu'est-ce que nous avons réellement fait ?</i> <i>Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ?</i> <i>Est-ce que nous avons observé des réussites chez les élèves ?</i> <i>Ces réussites sont-elles liées à des changements de pratiques et/ou du traitement de la difficulté scolaire ?</i>
2. Données centrées sur l'environnement de l'école	Lien avec les familles • Contexte économique et social (CSP), données disponibles dans APAE1D • Le quartier (type d'habitat, équipements culturels et sportifs, transports...). • tissu associatif • Modalités de communication de l'école (plaquette d'accueil, cahier de liaison, LSU, blog, affichages...) • Participation des familles à la vie de l'école • Relation école-parents : % de parents votants, participation à la vie scolaire... • Quels sont les dispositifs de gestion des conflits ? Sont-ils adaptés au contexte de l'école ? • Comment la relation école-famille est-elle pensée, organisée ? Les relations/les partenariats • La municipalité et ses services, partenaires culturels institutionnels (PMI, action sociale...). • Les associations. • Comment les ressources humaines sont-elles mobilisées autour de chaque besoin ? • Sur quelles attentes se fonde le recours à des intervenants extérieurs ? • Quels modes de coéducation sont mis en place ? (intervenants/enseignants, AVS/enseignants, ATSEM/enseignants) ?
3 - Données centrées sur l'élève	Sur les structures et les effectifs • Evolution des effectifs ; Répartition des élèves par classe d'âge, % de 2 ans pour les maternelles. • Quels sont les critères de constitution des classes ? • Fréquentation scolaire : Taux de fréquentation, Taux de mobilité ; % primo-arrivants, Taux de demi-pensionnaires.

3 - Données centrées sur l'élève	Sur les résultats et difficultés • Résultats aux évaluations ; Validation des paliers 1 et 2 du socle commun. • Les élèves à besoins éducatifs particuliers (nombre d'élèves, types de difficultés, aides apportées dont APC, nombre de PPRE, nombre de PPS hors ULIS écoles, SRAN, nombre de saisines du RASED, de la MDPH, stages de remise à niveau...). • Fluidité des parcours : taux d'élèves qui ont une année d'avance/de retard ; retards d'âge par cycle. Quelques questions à se poser : • <i>Quels sont les domaines de réussite de nos élèves</i> • Où se situent les difficultés et les réussites en math et en français ? • Comment les ressources humaines disponibles dans l'école sont-elles coordonnées et mises au service de la résolution des difficultés scolaires ? • Pour les élèves à besoins particuliers, comment s'organise la coordination des aides apportées et comment sont-elles conçues ? • En quoi l'organisation pédagogique permet-elle de pallier les contraintes liées aux effectifs ? • Quelle répartition des élèves en situation de handicap dans les classes ? • Quelles modalités d'inclusion sont-elles adoptées dans l'école pour ces élèves ?
4. Données centrées sur l'équipe	Compétences spécifiques : ◦ de l'équipe pédagogique ◦ des autres personnels (ATSEM, AVS, AESH, service civique...) Fonctionnement de l'équipe ◦ harmonisation et mise en cohérence des apprentissages, ◦ liaisons pédagogiques : maternelle/cycle 2, continuité du cycle 3 ◦ organisation pédagogique : ▪ échanges de service ▪ décloisonnement ▪ réflexion sur l'optimisation des emplois du temps ▪ remarques sur les conseils de cycles, de maîtres ; les travaux de l'équipe pédagogique. Partenariat : collectivité locale compétente, partenaires culturels et institutionnels (exemples : ETAPS, PMI, action sociale...) Quelques questions à se poser : <i>Quels sont les points forts de notre enseignement et de notre organisation ?</i> <i>Quels sont les points faibles de notre enseignement et de notre organisation ?</i> <i>Quelle prise en compte est faite des nouveaux arrivants dans l'école ? (PES, T1, T2, remplaçants...) ?</i> <i>Quels sont les critères d'attribution des classes aux enseignants à temps partiels ?</i> <i>Les dispositifs spécifiques de l'école : échanges de service, décloisonnements, ELCO, LVE...</i> <i>La circulation de l'information : modalités, fréquence...</i>
5. Données centrées sur les conditions matérielles	• Les bâtiments de l'école : locaux spécialisés (BCD, gymnase, salle informatique...) ; état des classes. • Equipements (petits et gros matériels). • Ressources et équipements disponibles pour les outils numériques. • Matériels pédagogiques spécifiques : malles sciences...

